



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/MP.PP/WG.1/2007/L.2/Add.3
19 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail des Parties

Septième réunion
Genève, 2-4 mai 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Participation du public aux travaux
des instances internationales

**SYNTHÈSE DES RÉPONSES REÇUES DES INSTANCES INTERNATIONALES
AU QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE
CONSULTATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES D'ALMATY**

Additif

PLANS DE TRAVAIL ACTUELS ET FUTURS

Préparé par l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux
des instances internationales avec l'assistance du secrétariat

1. Le présent additif est une synthèse des réponses des instances internationales à la question suivante:

Des plans de travail actuels ou futurs de votre instance pourraient-ils avoir une incidence sur l'importance ou les modalités de l'accès à l'information, de la participation du public au processus décisionnel et de l'accès à la justice en matière d'environnement? Le cas échéant, veuillez décrire brièvement de quelle façon.

2. Le présent additif décrit tout d'abord quel pourrait être l'impact des nouveaux instruments en cours d'élaboration et de la révision d'instruments existants. Il traite ensuite de l'impact des plans actuels et futurs sur l'accès à l'information puis sur la participation du public au processus décisionnel et sur l'accès à la justice en matière d'environnement. La dernière partie est consacrée aux instances qui déclarent ne pas avoir de plans de travail dans ces domaines, ou qui n'en prévoient pas.

Nouveaux instruments et révision d'instruments existants

3. La Division de préalerte et d'évaluation environnementale du PNUE déclare avoir engagé l'examen de l'organisation des consultations ministérielles de son Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Un document de travail est en cours de préparation en vue de la vingt-quatrième session du Conseil/Forum, qui se tiendra en février 2007. Les organisations de la société civile auront l'occasion de contribuer à ce document de travail et de faire part de leurs observations à son sujet.

4. À sa septième session, en avril 2007, le Forum des Nations Unies sur les forêts se prononcera au sujet d'un instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêt et sur son prochain programme de travail pluriannuel. Son secrétariat déclare que ce plan de travail devrait tenir compte de l'esprit du projet de résolution transmis par la sixième session du Forum au Conseil économique et social, en faveur de la promotion d'une participation active et d'un accroissement des moyens d'action de toutes les parties prenantes liées aux forêts.

5. Le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices déclare que lors de sa dernière session, la Conférence des Parties à la Convention a adopté un plan de sensibilisation et de communication précisant les mesures à prendre en matière d'information et les domaines concernés par ces mesures.

6. Le FIDA déclare que ses procédures administratives concernant les évaluations environnementales sont en cours de révision avec la participation de ses principaux partenaires.

7. Le secrétariat de la SAICM déclare que la Conférence internationale sur la gestion des substances chimiques, qui a adopté la SAICM pour février 2006, élaborera un règlement intérieur au cours de sa deuxième session, en 2009.

8. Le secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée devrait procéder à un examen de sa politique de partenariat avec la société civile (critères, modalités et efficacité), qui débouchera sur une proposition pour examen par les Parties contractantes à leur réunion de 2007.

Il s'efforcera de tenir compte des Lignes directrices d'Almaty et de ses recommandations afin de mieux orienter ses futurs travaux.

9. Les Parties contractantes à la Convention de Téhéran ont élaboré un projet de règlement intérieur qui devrait être approuvé et adopté par la première Conférence des Parties, prévue provisoirement en mars/avril 2007. Le secrétariat intérimaire de la Convention déclare que plusieurs protocoles à la Convention sont actuellement en cours de négociation. La plupart comportent des dispositions concernant l'accès du public à l'information, et quelques-uns comportent également des dispositions au sujet de la participation du public, mais pas plus ces projets de protocoles que la Convention ne traitent de l'accès à la justice en matière d'environnement. Le projet de protocole sur la biodiversité fait référence à l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation et à la promotion de la participation du public à des mesures de protection des aires spécialement protégées. Le projet de protocole sur les évaluations d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière comporte des dispositions concernant l'accès aux informations résultant de ces évaluations et la consultation du public, auquel il donne le droit de faire part aux autorités compétentes de ses observations au sujet des activités proposées. Le projet de protocole sur les sources de pollution d'origine terrestre comporte des dispositions concernant l'accès du public à l'information ainsi que le développement de sa participation aux mesures nécessaires pour la protection du milieu marin et des zones côtières de la mer Caspienne contre la pollution d'origine terrestre.

10. À la suite de l'adoption en 2005 de la Déclaration de St. John, l'OPANO a engagé un processus de réforme qui se manifeste par une révision du texte de la Convention et un renforcement des mesures de contrôle et de surveillance. Son secrétariat déclare que ce processus a suscité une grande attention de la part des médias et d'intérêt de la part d'organisations non gouvernementales ayant les mêmes objectifs en matière de conservation, et que l'OPANO devrait recevoir une nouvelle demande d'informations ainsi que de participation d'observateurs.

11. Dans sa réponse en tant que Partie à l'Accord de Cotonou, la Commission européenne déclare qu'elle a l'intention d'approuver rapidement un manuel environnemental d'intégration qui décrira les procédures clefs en matière d'environnement, à savoir les évaluations d'impact sur l'environnement, les évaluations stratégiques environnementales et les profils environnementaux de pays. Le manuel contient également des dispositions concernant l'accès à l'information et la participation du public à la prise de décisions par le biais de processus consultatifs. Des informations plus détaillées sont disponibles à l'adresse Internet www.environment-integration.org.

12. Dans sa réponse, la BERD déclare qu'elle a engagé l'examen de sa politique de 2003 sur l'environnement, qui débouchera probablement sur une révision de ladite politique en 2007. L'examen et la révision seront entrepris en consultation avec des gouvernements, des institutions, des organisations non gouvernementales et le public. Un plan de consultation est en cours de préparation.

13. Le secrétariat de la Commission d'Helsinki déclare qu'une nouvelle stratégie pour la protection de la mer Baltique, le plan d'action HELCOM, est actuellement en cours d'élaboration, et mettra l'accent sur l'importance de la participation de toutes les parties prenantes. Une conférence a été organisée en mars 2006 afin de faciliter la participation du public et d'autres secteurs à l'élaboration du plan d'action sous forme d'apports et d'engagements aux niveaux local, national, régional, ainsi que du secteur privé. Une deuxième conférence de parties prenantes est prévue pour le printemps 2007.

14. À sa session de décembre 2006, l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance devait examiner de nouvelles règles visant à promouvoir davantage la diffusion des données de la Convention, tout en préservant les droits de propriété intellectuelle et les intérêts commerciaux.

15. La Division du développement durable de la Banque africaine de développement déclare que la Banque fera le point en 2007-2008, soit cinq ans après leur adoption, de ses procédures d'évaluation environnementale et sociale afin de préciser les meilleures pratiques, d'identifier les possibilités dont il a été tiré parti et de mettre en lumière les obstacles rencontrés.

16. La Banque asiatique de développement a lancé un programme de mise à jour de sa politique de protection afin d'en accroître l'efficacité ainsi que d'en assurer la pertinence face à l'évolution des besoins de ses clients et à l'apparition de nouvelles modalités et instruments de prêt. Ses trois politiques qui concernent l'environnement, la réinstallation involontaire et les peuples autochtones, respectivement, ont pour objectif d'éviter, de minimiser ou d'atténuer les impacts sur l'environnement, les coûts sociaux pour des tiers et la marginalisation des groupes vulnérables qui pourraient résulter de projets de développement.

Plans actuels ou futurs concernant l'accès à l'information

Développement de l'utilisation des outils électroniques d'information et modernisation des sites Web

17. Neuf instances appliquent ou vont appliquer des plans de travail destinés à accroître l'utilisation des outils électroniques et/ou moderniser leur site Web. Le secrétariat de l'OIBT déclare qu'il a récemment mis à jour son site Web en anglais et qu'il est en train de mettre au point les versions en français, espagnol et japonais. Ces différentes versions, combinées au site révisé en anglais, qui contient tous les documents de l'organisation et de nombreuses informations, permettront un accès beaucoup plus large aux informations concernant ses travaux. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques déclare qu'il revoit et améliore en permanence son site Web pour en faciliter l'accès et en compléter le contenu en raison de la technicité croissante du processus concernant les changements climatiques et de l'intervention d'un nombre de secteurs économiques de plus en plus important. Les solutions fondées sur l'Internet sont les plus pratiques, les plus économiques et celles qui offrent l'accès le plus large à l'information, même si elles ont des limitations dans les pays en développement. Le secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO a envoyé aux membres européens du programme un projet de proposition de création d'une plate-forme Web afin de rendre plus systématiques les échanges d'activités du réseau. Cette plate-forme était prévue pour janvier 2007. Le secrétariat de la SAICM prépare un nouveau site Web interactif, qui offrira des ressources beaucoup plus importantes et lui permettra de remplir son rôle de centre d'échange d'informations. Le secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée déclare être en train d'élaborer un nouveau site Web qui permettra un meilleur accès à l'information et une participation plus efficace du public au processus décisionnel.

18. Le Bureau de la Convention sur l'eau déclare que le plan de travail pour 2007-2009 adopté lors de la quatrième Réunion des Parties prévoit la création d'une base de données sur Internet qui contiendra une évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE. Elle offrira au public des informations sur les pressions qui s'exercent sur les ressources en eau, ainsi que la situation de ces ressources, les tendances et les mesures de gestion de l'eau. Le secrétariat de la Convention de Berne déclare que son site Web sera bientôt revu et modernisé afin d'offrir en ligne des informations plus pertinentes et plus faciles à trouver. Le secrétariat de la Commission de la Sava déclare que son site Web comprendra à l'avenir des données sur ses projets ainsi que des documents de ses groupes d'experts permanents, y compris les comptes rendus de réunion, les décisions adoptées et les documents finals. Il envisage en outre d'envoyer des lettres d'information électroniques à certains experts pour partager les informations sur les activités, les méthodes et les résultats de façon à obtenir rapidement des observations en retour et d'identifier d'éventuelles synergies ou liens avec d'autres projets. La Division de l'environnement et du développement durable de la CESAP étudie la possibilité d'utiliser la vidéoconférence et la retransmission de manifestations sur le Web pour surmonter les problèmes de coûts liés au développement de la participation du public à ses travaux.

19. Le FIDA observe que, s'il n'a pas de plan de travail précis en la matière, l'utilisation de moyens techniques pour permettre au public d'avoir accès gratuitement à l'information au moyen d'outils électroniques, ainsi que par le biais des émissions de radio et des publications gratuites, se développe considérablement.

Diffuser plus largement dans les langues nationales

20. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique fait savoir qu'il a récemment invité les Parties à la Convention à lui faire savoir si elles avaient établi des traductions dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU d'outils d'application de la Convention tels que des principes ou des lignes directrices, afin qu'il puisse les diffuser par l'intermédiaire du mécanisme d'échange d'informations.

Développer la production et la mise en commun d'informations sur l'environnement

21. Le secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée déclare qu'un nouveau programme de mise en commun d'informations, appelé INFO MAP, a été mis en place afin de permettre

aux parties prenantes, aux acteurs intéressés et à la société civile aux niveaux national et régional d'avoir plus facilement accès à l'information, et au public de participer plus aisément aux processus décisionnels. Le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes observe que nombre de ses projets actuels et futurs mettent ou mettront l'accent sur la production et le partage de données et d'informations environnementales, la création de bases de données sur l'environnement et l'utilisation de systèmes d'information géographiques et d'autres outils pour démontrer aux décideurs et au public la pertinence et l'importance des données sur l'environnement.

22. Lors de leur deuxième réunion, en février 2006, les signataires de la Convention de Téhéran ont convenu qu'ils devaient rechercher des moyens d'améliorer la gestion des données et de l'information dans la région. Le secrétariat intérimaire déclare que l'une des possibilités au niveau régional serait l'adoption d'un accord ou d'un protocole à la Convention avec pour objectif la création d'un organe institutionnel lié au secrétariat et chargé de recueillir et de diffuser des informations sur les questions d'environnement touchant la mer Caspienne, ainsi que de concevoir des mécanismes centralisés de partage d'informations. Une autre option serait d'élaborer un ensemble de lignes directrices non contraignantes portant sur les principes clefs de la Convention d'Aarhus. La décision quant à l'approche à adopter sera prise en temps utile par la Conférence des Parties.

Faire plus largement connaître les instances internationales

23. Le bureau du Comité des politiques de l'environnement déclare que le Comité a été chargé par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 2003) d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes intéressées, un projet de stratégie de communication afin de faire plus largement connaître le processus «Un environnement pour l'Europe» aux parties prenantes et au public¹. Le Groupe de travail de hauts fonctionnaires chargé de préparer la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, octobre 2007) a été invité à réviser cette stratégie en vue de sa soumission

¹ La CEE assure le secrétariat du Comité des politiques de l'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires a été créé par le Comité des politiques de l'environnement sur recommandations des conférences ministérielles.

à la Conférence ministérielle et d'étudier la possibilité d'élaborer un plan de communication pour la mise en œuvre de ladite stratégie. À sa deuxième réunion, en juin 2006, il a décidé que des plans de communication devraient être élaborés afin de mieux faire connaître au public chacune des conférences ministérielles et de l'informer des résultats concrets de ces conférences, à compter de celle qui se tiendra à Belgrade. Suite à la demande du Groupe de travail, et sur la base des contributions des États membres ainsi que des partenaires du processus, et en consultation avec le pays hôte, un projet de plan de communication a été préparé avec deux objectifs: tout d'abord, faire mieux connaître et comprendre les questions qui seront abordées lors de la Conférence, et les médias ont un rôle clef à jouer à cet égard et, deuxièmement, renforcer la visibilité de la Conférence et du processus «Un environnement pour l'Europe» en diffusant les principaux engagements pris et succès obtenus. Pour le secrétariat du processus, la Conférence de Belgrade offrira une occasion importante aux parties prenantes de mieux comprendre les réalisations et les impacts du processus et les défis auxquels il doit faire face.

Plans de travail actuels et futurs concernant la participation du public

Participation générale des parties prenantes

24. Six instances font état de plans actuels ou futurs destinés à accroître de manière générale la participation des parties prenantes alors qu'à l'inverse, une instance déclare qu'il lui sera peut-être nécessaire de limiter l'accès. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique déclare que le Plan stratégique de la Convention demande à toutes les Parties d'encourager la participation du public à l'appui de la Convention, avec deux sous-objectifs importants: tout d'abord, la participation effective des communautés autochtones et locales à l'application des mécanismes de la Convention aux niveaux national, régional et international et, deuxièmement, la participation d'acteurs et de parties prenantes clefs, y compris du secteur privé, à des partenariats pour l'application de la Convention. Il a récemment développé ses activités de communication à destination des grands groupes et est déterminé à faire participer toutes les parties prenantes aux mécanismes de la Convention. Il dispose de centres de coordination pour les grands groupes, chargés de développer l'information au sujet des travaux de la Convention en direction de ces groupes et, ce faisant, de mieux faire connaître et comprendre les objectifs de la Convention.

25. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rappelle que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2006 Année internationale des déserts et de la désertification. En conséquence, il a organisé de nombreuses manifestations au cours de l'année afin de sensibiliser le public, de favoriser l'éducation et de renforcer les capacités. Par exemple, il a organisé à Montpellier (France), en septembre 2006, une réunion consacrée au rôle de la société civile dans la lutte contre la désertification. En octobre 2006, il a organisé à Almeria (Espagne) un Colloque international sur la désertification et les migrations qui a rassemblé des parties prenantes afin d'examiner le lien qui existe entre les deux, d'encourager un débat au sujet des processus migratoires et de leurs conséquences sur l'environnement et d'appeler l'attention de la communauté scientifique et des décideurs sur cette question. Sur une note plus légère, un festival international de cinéma intitulé «Nuits du désert: contes du désert» a été organisé à Rome (Italie) en décembre 2006.

26. Le secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices déclare établir des partenariats avec un nombre croissant d'organes, qu'il s'agisse d'autres organisations intergouvernementales (comme les Conventions sur les mers régionales), les organes scientifiques (par exemple la Société zoologique de Londres), des organismes de protection des animaux (tels que la Société pour la protection des baleines et des dauphins) et des groupes d'utilisateurs (comme la Commission internationale pour la chasse).

27. Le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement indique que compte tenu du nouveau mandat de la Commission s'agissant de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information, la Commission adoptera une approche faisant intervenir diverses parties prenantes. Par ailleurs, le Conseil économique et social étudiera la possibilité pour des organisations de la société civile et des entités commerciales ayant participé au Sommet de participer aux futurs travaux de la Commission.

28. Le secrétariat intérimaire de la Convention des Carpates fait référence au projet actuel de participation du public à l'application de la Convention afin d'assurer une représentation plus importante de la société civile au processus décisionnel, d'encourager l'intérêt en faveur de diverses instances de la région et l'organisation d'activités pratiques avec ces instances, et

d'engager des consultations ouvertes au sujet des domaines prioritaires et des possibilités d'action.

29. Le Département du développement durable de l'Organisation des États américains indique qu'au cours des dernières années il a augmenté le nombre et le type de consultations publiques liées à l'accès à l'information et au processus décisionnel en matière d'environnement. Le succès rencontré par ces consultations et le fait que leurs résultats soient rapidement disponibles (sur un site Web d'une organisation de la société civile qui leur est spécifiquement consacré) ont suscité de nouvelles demandes. Par conséquent, ses futurs plans de travail en prévoiront de nouvelles au niveau local comme au niveau sous-régional, ainsi qu'une utilisation accrue d'instances virtuelles pour faciliter l'accès à l'information. Le secrétariat ajoute que les membres de la société civile sont davantage disposés à utiliser des mécanismes virtuels de consultation une fois qu'ils savent qu'ils se trouvent derrière ces mécanismes.

30. En revanche, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO déclare que l'intérêt croissant en faveur d'une participation aux sessions du Comité du patrimoine mondial pourrait se traduire par un accès plus limité. Il précise à cet égard que le nombre de membres des délégations d'observateurs a déjà dû être limité en 2006.

Accréditation

31. Le secrétariat de la Commission baleinière internationale comme le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance examinent actuellement leurs règles d'accréditation des organisations non gouvernementales, et pourraient être amenés à les réviser. À sa session de décembre 2006, l'Organe exécutif de la Convention devait examiner de nouvelles procédures qui permettraient à un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales de participer aux travaux de la Convention. L'examen entrepris par la Commission baleinière internationale porte sur le fait de savoir que l'obligation faite à l'heure actuelle aux organisations non gouvernementales d'avoir des bureaux dans au moins quatre pays ne devrait pas être assouplie afin de permettre une participation plus large (par exemple d'organisations non gouvernementales nationales), et sur l'augmentation du nombre de représentants par organisation autorisés à se trouver simultanément dans la salle de réunion.

Accorder une attention plus importante à certains groupes

32. Quatre instances cherchent à mettre davantage l'accent sur certains groupes de parties prenantes. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification déclare que dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification, une conférence internationale sur les femmes et la désertification a été organisée à Beijing en mai 2006. Il observe que la participation des femmes au même titre que des hommes au développement économique et politique des communautés et des pays est désormais considérée comme un préalable essentiel à la réalisation des engagements pris au niveau international en matière de développement durable. Une conférence a également été organisée à Bamako en septembre 2006 sur les jeunes et la désertification.

33. Le Département du développement durable de l'Organisation des États américains note que la prise en compte des peuples autochtones et le respect de ces peuples constituent une question transversale qui prend de plus en plus d'importance dans la région, notamment lorsqu'il s'agit de questions environnementales, et que les initiatives en matière de participation essayent de ce fait d'assurer la présence de peuples autochtones lors des consultations publiques. La Conférence ministérielle qui doit se tenir en Bolivie offrira l'occasion d'améliorer les mécanismes déjà en place pour toucher les communautés autochtones.

34. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique rappelle qu'en 2006, à sa huitième session, la Conférence des Parties à la Convention a adopté une décision consacrée à la mise à profit des connaissances, des informations et des ressources technologiques de l'industrie et des entreprises en vue de l'application de la Convention et de la réalisation de l'objectif fixé pour 2010 en matière de diversité biologique.

35. Le Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire déclare que le Comité étudie actuellement une proposition de recherche sur la gestion du parc de maisons multifamiliales présentée par le réseau consultatif d'experts pour le logement et la gestion urbaine du Comité, des institutions financières, des organisations non gouvernementales, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des autorités locales compétentes en matière de logement, d'aménagement urbain et d'administration des sols.

36. Bien qu'il déclare ne pas avoir de plans de travail spécifique en la matière, le secrétariat de Baltique 21 précise qu'il envisage de faire participer davantage la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales, afin d'établir un lien entre les résultats des travaux de recherche et les activités des ONG.

Application

37. Pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la création du Mécanisme de développement propre et du Comité de supervision de l'application conjointe figure parmi les faits marquants les plus récents concernant la participation du public. Tous deux concernent des projets exécutés par des entités privées et des gouvernements qui ont un impact sur diverses catégories de parties prenantes, et ont suscité un très grand intérêt. Depuis le début, le Mécanisme de développement propre permet au public de contribuer à différentes étapes des projets, et notamment au public concerné de faire part de ses observations. En outre, il a formalisé des sessions de questions-réponses pour les observateurs aux réunions du Conseil exécutif du Mécanisme. La participation du public et les sessions de questions-réponses sont également utilisées, avec le même succès, par le Comité de supervision de l'application conjointe. Le secrétariat de la Convention indique par ailleurs que des discussions sont en cours dans le cadre de son Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour élargir la participation des observateurs. À la suite de ces discussions, plusieurs pratiques ont été institutionnalisées, notamment le fait d'encourager les observateurs à présenter des informations/leurs points de vue sur certaines questions, de leur permettre de prendre la parole au sujet de questions inscrites à l'ordre du jour, et de les inviter aux ateliers. D'autres propositions, telles que la création d'un fonds destiné à financer la participation d'organisations de pays en développement et de pays en transition, n'ont pas été approuvées. Cette question devrait être à nouveau examinée par le SBI en 2007.

Évaluation

38. Le secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO coordonne actuellement un programme de recherche et de formation consacré au dialogue et à la concertation dans les réserves de biosphère, et comportant des enquêtes comparatives sur la façon dont les divers mécanismes de dialogue, qui interviennent à divers moments et à différentes échelles, sont traduits en méthodes de gestion. Un des problèmes clefs à cet égard est

lié à l'impact des approches participatives sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et au fait de savoir si la participation, le dialogue et la concertation sont plus efficaces que d'autres approches (par exemple fondées sur le marché, gestion publique ou privée) pour atteindre ces objectifs. Un projet pilote a été engagé dans certaines réserves de biosphère afin d'améliorer le mécanisme d'examen périodique et la collecte de données dans certains sites en vue de mieux comprendre, au moyen d'un ensemble d'indicateurs de base qui seront les mêmes pour tous les sites, les causes et les conséquences des modifications qui surviennent dans la réserve. L'accent est en particulier mis sur l'évaluation et le suivi de la participation ainsi que les interactions entre parties prenantes ainsi que sur la façon dont la communication d'informations et de connaissances, par des scientifiques comme par des praticiens, contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Plans de travail actuels ou futurs concernant l'accès à la justice

39. Le secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée fait mention de tentatives de négociation d'un article sur l'accès à la justice en matière d'environnement dans le cadre du nouveau projet de protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (qui devrait être adopté à la fin de 2007). Il existe un accord de principe en vue de l'incorporation de nouveaux éléments concernant la participation du public dans le projet de protocole, en particulier concernant la création de partenariats avec la société civile.

Instances qui n'ont pas de plans de travail actuels ou futurs

40. Le FMI, le Comité de l'énergie durable ainsi que les secrétariats de la Convention alpine et de la Commission internationale pour la protection du Danube déclarent ne pas avoir de plans de travail actuels ou futurs susceptibles d'avoir une incidence sur le volume d'informations ou les conditions d'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La Société nordique de financement pour l'environnement déclare ne pas avoir de plans qui porteraient atteinte à de telles modalités. Le secrétariat de la Commission internationale pour la protection du Danube déclare n'avoir rien prévu pour ce qui est de modifier les lignes directrices et les pratiques existantes étant donné qu'il vient tout juste de terminer une révision fondée sur la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau.
